



Direction des affaires culturelles

2023 DAC 130 Subvention d'investissement (300.000 euros) et convention avec la Fondation de la Cité Internationale des Arts (Paris Centre).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de la politique culturelle de soutien à la création et aux artistes, je vous propose de bien vouloir apporter votre soutien à la Cité Internationale des Arts, fondation créée en 1949 et reconnue d'utilité publique en 1957.

Destinée à accueillir des artistes français-es et étranger-e-s en résidence temporaire, la Cité Internationale des Arts a été construite en 1965 sur un terrain de la Ville de Paris dans le cadre d'un bail de 98 ans signé avec la Fondation en 1950. Le bâtiment principal a ouvert ses portes en 1966 avec 136 ateliers. La Cité s'est agrandie au fil des années, au fur et à mesure de la remise à disposition par la Ville de Paris d'immeubles situés dans son périmètre, à charge pour la Fondation d'y construire ou d'y aménager des ateliers-logements. Quarante-cinq pays et trois fondations ont participé à la création de ces ateliers. Par ailleurs, la Ville de Paris loue à la Cité Internationale des Arts un ensemble de bâtiments situés au centre d'une parcelle au 24, rue Norvins à Montmartre dans le 18^e arrondissement.

La Cité internationale des arts accueille des artistes, en provenance de plus de 90 pays, dans 326 ateliers-logements répartis sur deux sites, le Marais et Montmartre. Parallèlement à cette activité principale, la Cité internationale des arts dispose de salles d'exposition et d'un auditorium ainsi que de surfaces proposées à la location. À travers plusieurs programmes, la Cité internationale des arts met en place tout au long de l'année des expositions, concerts, rencontres, projections, performances, open-studios etc. avec des artistes en résidence et/ou des structures partenaires.

Au cœur de Paris, l'auditorium de la Cité internationale des arts porte aujourd'hui une programmation pluridisciplinaire en accès gratuit, mêlant concerts, performances, conférences, lectures, débats d'idées, projections. Cet espace de 300 m² avec 128 places assises diffuse une offre riche et ouverte à tous, autour des artistes internationaux accueillis en résidence, des pratiques artistiques amateurs ou encore une programmation avec des partenaires invités.

25 ans après la dernière intervention, ce lieu requiert aujourd'hui une profonde rénovation afin que les conditions d'accueil du public et des artistes puissent être sensiblement améliorées. Ce projet concerne donc directement les multiples

utilisateurs de l'auditorium : artistes en résidence, associations, publics scolaires, structures de pratiques amateurs, institutions culturelles, universités, écoles d'art et public parisien qui sont des utilisateurs réguliers du lieu. La rénovation permettra d'améliorer l'accueil de tous les publics et des artistes, avec notamment la création de nouveaux accès PMR, la simplification des circulations, le renouvellement des sièges et du sol. En améliorant le confort thermique, les travaux contribueront également à un meilleur respect de l'environnement. Enfin, la mise à niveau des dispositifs techniques (création d'une régie fixe en fond de salle, nouveau système son et lumière notamment) permettra le développement des pratiques artistiques dans de bonnes conditions.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer la convention annexée au présent projet.

La Maire de Paris

2023 DAC 130 Subvention d'investissement (300.000 euros) et convention avec la Fondation de la Cité Internationale des Arts (Paris Centre).

Le Conseil de
Paris

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants et L2125-1;

Vu le projet de délibération en date des _____ 2023 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention d'investissement et la signature d'une convention avec la Fondation de la Cité Internationale des Arts ;

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine Rolland au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention attribuée à la Fondation de la Cité Internationale des Arts, 18 rue de l'Hôtel de Ville 75004 Paris afin d'accompagner son programme de travaux de l'auditorium en 2023 est fixée à 300.000 euros. 20429 ; 2023_06745

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Fondation de la Cité Internationale des Arts une convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3: La dépense correspondante, soit 300.000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement 2023 et suivants de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.